

application des dispositions de l'article 54 de la Charte de la Transition, porte nomination des membres de la Cour Constitutionnelle de la Transition.

Article 2 : sont nommés membres de la Cour Constitutionnelle de la Transition : Monsieur Roger Patrice NKOGHE (**Estuaire**) ;

Monsieur Bruno LEPENDA (**Haut-Ogooué**) ;

Monsieur Hervé TAKO MVENDAKAMBANO (**Moyen-Ogooué**) ; Monsieur Christian BIGNOUMBA FERNANDES (**Ngounié**) ;

Monsieur Euloge MOUSSAVOU BOUASSA de Keri NZAMBI (**Nyanga**) ; Monsieur Sosthène MOMBOUA

(**Ogooué-Ivindo**) ;

Madame Marie-Blanche BOUMBENDJE-NGONDE ép. MBABIRI

(**Ogooué-Lolo**) ;

Madame Afriquita Dolores AGONDJO ép. BANYENA (**Ogooué-Maritime**) ;

Monsieur Dieudonné ABA'A OWONO (**Woleu-Ntem**).

Article 3 : à ce titre, les intéressés bénéficient de la rémunération et des avantages divers conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

DECRET N°0006 DU 6 SEPTEMBRE 2023, PORTANT NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA TRANSITION

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT ;

Vu

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1er : le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 54 de la Charte de la Transition, porte nomination du Président de la Cour Constitutionnelle de la Transition.

Article 2 : est nommé Président de la Cour Constitutionnelle de la Transition : Monsieur Dieudonné ABA'A OWONO

Article 3 : à ce titre, l'intéressé bénéficie de la rémunération et des avantages divers conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

ANNEXE 5

DECRET N° 0007 DU 7 SEPTEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION

DECRET N°0007 DU 7 SEPTEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION ;
VU LA CHARTE DE LA TRANSITION ;
VU LA CONSTITUTION ;

DECRETE :

Article 1er : est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition :

Monsieur Raymond NDONG SIMA

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

DECRET N°0009 DU 8 SEPTEMBRE 2023 PORTANT COMPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT ;

VU LA CHARTE DE LA TRANSITION ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°0007/PT du 07 septembre 2023, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;
Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

DECRETE :

Article 1er : conformément aux dispositions de l'article 43 de la Charte de la Transition, le Gouvernement de la Transition est composé ainsi qu'il suit :

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION :

Monsieur Raymond NDONG SIMA

MINISTRES :

1-MINISTRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS :

Madame Murielle MINKOUE ép. MINTSA

2-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, CHARGE DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE ET DES GABONAIS DE L'ETRANGER :

Monsieur Régis ONANGA NDIAYE

3-MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

Monsieur Paul Marie GONDJOUT

4-MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES :

Professeur Adrien MONGOUNGOU

5-MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE :

Madame Camélia NTOUTOUME LECLERCQ

6-MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE :

Professeur Hervé NDOUME ESSINGONE

7-MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE :

Madame Solange NGUIAKIE

8-MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES :

Monsieur Raphaël NGAZOUZE

10-MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Monsieur Flavien NZIENGUI NZOUNDOU

11-MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE :

Monsieur Ludovic MEGNE

12-MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES ARTS : Monsieur André Jacques AUGAND

13-MINISTRE DES EAUX ET FORETS, CHARGE DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU CONFLIT HOMME-FAUNE :

Colonel Maurice NTOSSUI ALLOGHO

14-MINISTRE DU PETROLE :

Monsieur Marcel ABEKE

15-MINISTRE DES MINES :

Monsieur Hervé Patrick OPIANGA

16-MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE :

Monsieur Jonathan IGNOUMBA

17-MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE ET DE LA MER :

Capitaine de Vaisseau Loïc MOUDOUMA DINGA

18-MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES :

Monsieur Jeannot KALIMA

19-MINISTRE DU COMMERCE, DES PME/PMI, CHARGE DES ACTIVITES REMUNERATRICES DE REVENUS :

Madame Patricia DJIPANO

20-MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT :

Monsieur Pascal OGOWET SIFFON

21-MINISTRE DES NOUVELLES TECH-

NOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU CTRI :

Lieutenant-colonel Ulrich MANFOUMBI MANFOUMBI

22-MINISTRE DES COMPTES PUBLICS : Monsieur Charles MBA

23-MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS :

Monsieur Mays MOUISSI

MINISTRES DELEGUES :

24-MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA TRANSITION, CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE :

Général de Brigade Brigitte ONKANOWA

25-MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA TRANSITION, CHARGE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE :

Monsieur Hermann IMMONGAULT

26-MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES :

Madame Françoise MAKAYA Veuve MVOU

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition.

Monsieur Raymond NDONG SIMA

DECRET N°0011 DU 9 SEPTEMBRE 2023 PORTANT RÉAMÉNAGEMENT DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT ;

VU LA CHARTE DE LA TRANSITION ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°0007/PT du 07 septembre 2023, portant nomination du Premier Ministre,

Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le décret n°0009/PT/PM du 08 septembre 2023, portant composition du Gouvernement de la Transition

Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

DECRETE :

Article 1er : l'article 1er du décret n°0009/PT/PM du 08 septembre 2023, portant composition du Gouvernement de la Transition est modifié ainsi qu'il suit :

3-MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ;

Monsieur Paul Marie GONDJOUT

21-MINISTRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT ;

Madame Laurence MENGUE ME NZOGUE épouse NDONG

26-MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA TRANSITION, PORTE-PAROLE DU COMITE POUR LA TRANSITION ET LA RESTAURATION DES INSTITUTIONS.

Lieutenant-colonel Ulrich MANFOUMBI MANFOUMBI

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

ANNEXE 6

DECRET N°0012 DU 11 SEPTEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION

DECRET N°0012 DU 11 SEPTEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA TRANSITION

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT ;

Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1er : le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 46 de la Charte de la Transition, porte nomination des membres du Bureau du Senat de la Transition.

Article 2 : sont nommés au Bureau de l'Assemblée Nationale de la Transition :

Président :

Monsieur Jean François NDONGOU

1er Vice-Président :

Monsieur François NDONG OBIANG

2ème Vice-Président :

Amiral Gabriel Mally HODJOUA

3ème Vice-Président :

Monsieur Florentin MOUSSAVOU

4ème Vice-Président :

Monsieur Geoffroy FOUOMBOULA LIBE-KA MAKOSSO

Article 3 : à ce titre, les intéressés bénéficient de la rémunération et des avantages divers conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

ANNEXE 7

DECRET N°0013 DU 11 SEPTEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SENAT DE TRANSITION

DECRET N°0013 DU 11 SEPTEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SENAT DE LA TRANSITION

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT ;

VU LA CHARTE DE LA TRANSITION ;

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1er : le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 47 de la Charte de la Transition, porte nomination des membres du Bureau du Senat de la Transition.

Article 2 : sont nommés au Bureau du Senat de la Transition :

Président :

Madame Paulette MISSAMBO

1er Vice-Président :

Monsieur Luc OYOUBI

2ème Vice-Président :

Général Jean EKOUA

3ème Vice-Président :

Monsieur Marc ONA ESSANGUI

4ème Vice-Président :

Révèrent Pasteur Georges Bruno NGOUSSI

Article 3 : à ce titre, les intéressés bénéficient de la rémunération et des avantages divers conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.